



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 22843

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'élaboration d'un décret concernant les échanges et cessions d'immeubles forestiers (ECIF). Ce mode d'aménagement foncier est, semble-t-il, très attendu par les milieux professionnels qui s'inquiètent que celui-ci soit un jour réellement mis en oeuvre. Il souhaiterait être informé de la position du Gouvernement vis-à-vis de la concrétisation d'un tel décret.

## Texte de la réponse

Suite à la promulgation de la loi d'orientation sur la forêt n° 2001-602 du 9 juillet 2001, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a mené à bien la préparation du décret n° 2003-531 du 19 juin 2003 relatif aux opérations d'échanges et cessions d'immeubles forestiers, qui a été publié au Journal officiel du 21 juin 2003. Des instructions et un guide de procédure, en cours d'élaboration, seront prochainement mis à la disposition des acteurs locaux qui souhaitent s'impliquer dans la restructuration du foncier forestier en vue de favoriser une meilleure gestion sylvicole.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22843

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juillet 2003, page 5918

**Réponse publiée le :** 3 novembre 2003, page 8429